

## Intercommunalité : débat à Angeville

Après une présentation en quatre points : l'évolution des intercommunalités (du volontariat à l'obligation), l'élection des membres (avec un nouveau système en 2014 pour les communes de plus de 1000 habitants), les budgets (de plus en plus importants), les réalisations, le débat a évoqué quelques points :

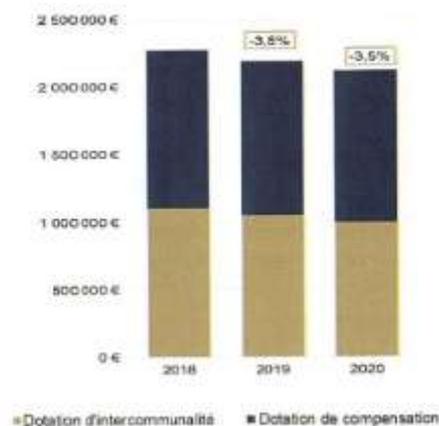
- 1) L'intercommunalité va-t-elle effacer la vie municipale ? Par le transfert de compétences qui peuvent aller d'ailleurs des municipalités vers les intercommunalités tout comme, du conseil départemental vers les intercommunalités (pour la compétence économie par exemple) petit à petit les municipalités perdent leur raison d'être.

Parce que les communes n'ont pas su défendre leurs prérogatives ? Sauf qu'en presque trente ans c'est le modèle de la grenouille mise dans de l'eau froide et où on augmente régulièrement la température à si petite dose, qu'elle ne voit pas venir sa mort.

- 2) Ayant évoqué les inégalités en matière de Dotation Générale de fonctionnement il a été question d'en étudier les raisons, ce qui est difficile.

Ce point comme tant d'autres sont rendus invisibles par le manque de clarté financière générale, et de débat citoyen. Il faudrait pour tous les citoyens une formation à la fiscalité. De plus en plus les citoyens sont considérés incapables de réfléchir, tout le travail étant confié aux services administratifs<sup>1</sup>.

Une DGF en diminution constante.



- 3) Il n'y a pas continuité entre commune (elle existe en dehors du pouvoir politique) et intercommunalité qui n'existe que par le conseil communautaire.

La commune a plus de deux siècles d'histoire (venant même des paroisses) et est une référence proche, tandis que la communauté des communes est récente donc il faudrait plus d'informations si on ne veut pas qu'ensuite les citoyens s'en désintéressent. Le principe est simple : aucune information est donnée sur les grands médias et ensuite on accuse le citoyen de ne pas s'intéresser : la victime est coupable !

<sup>1</sup> Voici le lien pour accéder à toutes les DGF : [ICI](#). Le mot DGF est la frontière entre les initiés (les élus) et les citoyens qui ignorent. Ces dernières années les baisses de dotation de l'Etat vers la base ont été souvent évoquées globalement sauf que la situation change tous les ans.

4) La discontinuité de l'histoire est autre, et à mes yeux c'est le point crucial : on est passé d'une époque où il fallait tenter de réduire les inégalités en aménageant le territoire, à une époque où il faut favoriser les « locomotives » pour tirer le reste de la société.

D'une intercommunalité devant réunir les petites communes on est passé à des métropoles comme modèles sociaux. C'est le cœur de l'évolution tendant vers la fabrication de nouveaux féodaux. Hier les différentes dans les DGF visaient à réduire les écarts quand aujourd'hui elles visent à les accroître ! Cependant le phénomène est devenu si grave qu'en 2019 il a été décidé d'en revenir à une DGF égale pour toutes les formes d'intercommunalité.

5) Comment Castelsarrasin et Moissac peuvent-ils s'entendre avec par exemple une caserne des pompiers intercommunale sur la zone de Castelsarrasin ?

Des questions vont se poser de plus en plus et il faut avoir que cette caserne intercommunale n'a jamais soulevé l'enthousiasme des pompiers. Le problème n'est pas le lieu, mais la vocation intercommunale. A Saint-Nicolas la Maison de Santé est dite intercommunale mais pour un secteur bien réduit de la zone.

6) A quoi sert un élu communal comme intercommunal ? Depuis toujours il est pris entre deux feux : ceux venant de l'autorité et ceux venant des citoyens. Le drame aujourd'hui, avec l'intercommunalité, c'est que le pouvoir des autorités est renforcé.

L'évolution est simple : le maire, même d'une grande ville est en lien direct avec les habitants tandis que le responsable intercommunal est à l'abri et quand on lit les injonctions du gouvernement et leur forme complexe on découvre que pour se tenir informé ça devient un effort très dur.

Un élu sert à gérer un budget. Voici le lien pour le

7) Il existe le citoyen, la commune, l'intercommunalité et dans ce « mille-feuille » (terme qui n'a pas été employé) le citoyen est plus que jamais écarté.

J'ai donné l'exemple d'une intercommunalité (Nègrepelisse) où le conseil communautaire a décidé que toutes les communes passeraient pour les écoles à 4 jours et demi sans la moindre discussion or la compétence est d'ordre municipal. Les formes d'exclusion des citoyens (y compris dans les communes)

8) La nouvelle ère féodale. Il y a en Tarn-et-Garonne 190 maires avec un pouvoir dispersé et à présent il est condensé dans les présidences de 10 intercommunalités. Et parmi elles certaines étant plus décisives que d'autres.

Il est possible de garder la tête haute : par exemple la commune d'Escatalens a souhaité être avec le Grand Montauban et a obtenu gain de cause. Il reste à savoir jusqu'à quel point on peut s'opposer à la machine en place.

Voici le texte d'une suppléante de Bioule qu'elle a demandé à inclure dans le compte-rendu et je ne suis pas surpris qu'il s'agisse d'une femme. Sera-t-elle reprise sur la liste municipale ?

En tant que suppléante, je suis destinataire des rapports des Conseils communautaires, que je lis attentivement.

L'ordre du jour de la séance de ce jour comportait le « maintien des 4,5 jours de classe à la rentrée 2019/2020 ».

J'ai été choquée de voir :

- Premièrement : Que la décision serait prise par le Conseil communautaire avant les votes des différents conseils d'école
- Deuxièmement : Les arguments avancés : Qui, au sein des élus de la Communauté de communes, est en capacité de constater qu'avec la semaine de 4 jours, « le cycle des apprentissages est rompu et que les capacités de mémoire des élèves sont altérées le jeudi », comme noté dans le rapport ?

La plupart des enseignants constatent au contraire une plus grande fatigue le jeudi avec la semaine des 4,5 jours (cf le vote des conseils d'écoles au printemps 2018).

Quant à l'argument financier, je le comprends, mais ne l'avait-t-on pas utilisé à l'inverse lors du passage aux 4,5 jours ?

Il est vraiment regrettable que la décision de l'organisation de la semaine soit prise à l'échelle de notre communauté de communes par une assemblée d'élus qui ne tiennent pas compte des avis de ceux qui vivent au quotidien avec nos enfants : les parents, les enseignants et les animateurs.

Florence DANTHEZ

Maire adjoint de BIOULE

Conseiller communautaire suppléante

9) Le double langage : il est devenu monnaie courante dans des tas de cas et sur le point concerné il s'agit de dire « décentralisation » et de faire « centralisation » ! On ne peut que se réjouir de la suppression de la taxe d'habitation qui était totalement inadapté au monde d'aujourd'hui mais on contente les citoyens en mécontentant les élus locaux puisque cette somme n'entrera dans les caisses que par une compensation venant de l'Etat. Le rapport d'orientation de Terres des Confluences indique : « **Les recettes fiscales constituaient 50% des recettes de fonctionnement des collectivités or dans les prochaines années les projections établissent ce poids à environ 20%.** » Le phénomène a été le même avec le changement de la taxe professionnelle.

J-P Damaggio

Tout connaître sur les orientations budgétaires de Terres des Confluences  
[déliérations de Terres des Confluences](#)

En même temps je suis tombé sur le document de Moissac

<https://www.moissac.fr/wp-content/uploads/2019/11/10-piece-rob.pdf>

Voici les données DGF pour les communes du 82 en 2005 : [ICI](#). De 45 euros par habitant à Labastide du Temple elle passe à 432 euros par habitant à Labastide St Pierre !